

Madame la Présidente
Syndicat Mixte EDENN
1, rue du Calvaire
44000 NANTES

Le 16 décembre 2019, à Nantes

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : jvaillant@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 32
Réf. : JV-2019-12-0188
Vos réf. : 2019-74

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Madame la Présidente,

Vous m'avez adressé, pour avis, les projets de Contrat Territorial Bassin Versant 2020-2022 (CTBV) et Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2020-2022 « Erdre » pour lesquels l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN) assure la coordination.

L'annexe 1 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Estuaire de la Loire identifie les enjeux et les objectifs prioritaires suivants pour le sous-bassin versant « Erdre ».

Enjeux	Objectifs
Cohérence et organisation	Créer un EPCI, opérateur pour la gestion des cours d'eau et des marais à l'échelle du bassin versant
	Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter les transferts de pollution diffuse (phosphore, phytosanitaires), les phénomènes d'inondation et assurer un état satisfaisant des berges et du lit de la rivière. Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaires à sa mise en œuvre
	Définir en concertation des objectifs de renaturation du cours d'eau qui a vocation à être courant
	Arrêter en concertation un règlement d'eau assurant une préservation des milieux aquatiques, la transparence migratoire, la navigation et la protection contre les crues. Prévoir des modalités liées à l'usage potentiel et ponctuel du plan d'eau en réserve de secours pour l'AEP de l'agglomération de Nantes
Qualité des milieux	Expérimenter les techniques de renaturation du cours d'eau dans un bassin versant test
	Redéployer ou créer les opérateurs en charge de l'entretien du cours d'eau pour répondre aux objectifs du schéma de gestion des ruissellements, du projet de renaturation du cours d'eau

	Assurer l'entretien des marais, des zones humides au bénéfice de la biodiversité et prendre les moyens correspondants
	Discuter de la pertinence des modalités de gestion des marais de Mazerolles et des moyens employés une fois que l'exploitation des tourbières sera arrêtée (assèchement, digue, station de pompage)
	Assurer la transparence migratoire des ouvrages hydrauliques en particulier de l'écluse Saint Félix
Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du bassin versant)
	Définir au cas par cas les modalités d'implantation et de gestion des points de rejet des stations d'épuration en particulier pour celles proches du plan d'eau. Prévoir un volet biologique dans le dispositif de suivi d'impact des ouvrages d'épuration
Inondations	Améliorer la connaissance technique de l'aléa dans la partie amont du bassin versant
	Réduire les risques
Gestion quantitative et alimentation en eau	Assurer une réparation équilibrée de la ressource en eau (ressources/usages) : nappe de Nort-sur-Erdre, Vritz... pour l'AEP, l'irrigation...

Le tableau ci-dessous liste les actions principales des projets de CTBV et de CRBV « Erdre », en lien avec les enjeux et objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement du SAGE Estuaire de la Loire.

Enjeux du SAGE	Actions et objectifs du projet de bassin versant et du contrat territorial
Cohérence et organisation PAGD : dispositions QM19-QE19	Objectif du contrat : coordonner les acteurs et les projets, dégager des moyens correspondants, faire prendre conscience des enjeux Animation et communication générale, suivi et évaluation, études préalables au contrat territorial Eau », études préalables aux programmes de travaux
Qualité des milieux PAGD : dispositions QM1-QM4-QM5-QM6-QM12-QM14-QM15-I6 Règlement : articles 1 - 4	Objectif du contrat : adopter une gestion équilibrée des cours d'eau et faciliter la circulation piscicole, protéger les zones humides et les cours d'eau, retour vers le bon état écologique Acquisitions de zones humides et plan de gestion, programmes de travaux sur le Cens, l'étang Hervé, l'Erdre Amont, le ruisseau des Renards, restauration de zones humides et de marais, lutte contre les espèces envahissantes, sensibilisation, indicateurs et suivi
Qualité des eaux PAGD : dispositions QE12-QE13-QE14-QE19-QE20	Objectif du contrat : réduire l'eutrophisation de l'Erdre et les pollutions phytosanitaires pour atteindre le bon état écologique (eaux de surface) Programme agricole sur le bassin versant, diagnostics, plans d'actions et aménagements anti-transfert, suivi qualité des eaux, communication

Concernant l'enjeu *cohérence et organisation*, l'animation des contrats « Erdre » permet de coordonner les actions entre les acteurs, autour des enjeux et des objectifs du SAGE. Il réunit en effet plusieurs maîtres d'ouvrage, porteurs d'actions sur les cours d'eau et les zones humides.

Les projets de contrats « Erdre » intègrent des actions en lien avec l'enjeu *qualité des milieux*, par des interventions d'entretien, de restauration et de renaturation des cours d'eau et des zones humides. Ces actions s'inscrivent dans les objectifs du SAGE et dans sa mise en œuvre, mais également en anticipant la révision du SAGE, certaines interventions étant localisées en têtes de bassin versant.

Le programme agricole, ainsi que les plans d'actions et les travaux d'aménagements anti-transfert permettront d'améliorer la *qualité des eaux*, enjeu du SAGE pour le sous-bassin versant « Erdre ».

Au regard de l'analyse des éléments transmis, le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 10 décembre 2019 et a émis un **avis favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
7	0	7	0

Les actions inscrites sont en cohérence avec les enjeux et les objectifs du PAGD définis pour le sous-bassin versant « Erdre » et le règlement du SAGE.

Les membres du bureau de la CLE soulignent la qualité des projets de CTBV et de CRBV présentés, outils de programmation transitoire sur l'Erdre, sous-bassin versant du SAGE dont l'objectif est la mise en place d'un contrat territorial « Eau » à une échelle cohérente à compter de 2023.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire